

... QUEL EST L'ENJEU POLITIQUE DU RASSEMBLEMENT POUR LES ÉLECTIONS DU 25 MAI PROCHAIN ?

Européennes : pour une révolution copernicienne de gauche

PAR YANN LE POLLOTEC, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DU PCF.

Avec les élections européennes, il existe potentiellement une véritable fenêtre afin de rassembler les électeurs qui avaient porté leur suffrage sur le Front de gauche aux présidentielles, mais aussi ceux qui avaient déterminé leur vote en faveur de François Hollande sur la foi du discours du Bourget contre la finance, sans oublier tous ceux qui, au nom de valeurs de gauche ou des principes de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République, ont dit non au traité constitutionnel européen en 2005. Il s'agit de cibler et de mobiliser tous les citoyens de gauche qui refusent les politiques d'austérité du gouvernement et de l'Union européenne.

Si cette potentialité de rassemblement se réalisait, en se cristallisant en votes pour les listes initiées par le Front de gauche le 25 mai, il serait possible que ces listes fassent jeu égal avec celles du

PS, voire les dépassent. Un tel résultat ferait renaître l'espoir à gauche. Il anéantirait les tentatives d'enfermer le paysage politique national dans le triangle PS-UMP-FN. Cela constituerait une véritable révolution copernicienne à gauche, qui permettrait de briser le cadenas austéritaire qui verrouille notre pays.

Mais la réussite d'une telle dynamique de rassemblement se heurte à un obstacle de taille : si l'accord pour dénoncer l'austérité, en France comme en Europe, est général, il existe un débat aigu quant aux solutions pour sortir les peuples d'Europe de l'ornière. Ce débat traverse toutes les forces de transformation sociale : certains prônent la sortie de l'euro, voire même de l'Union européenne ; d'autres au contraire voient comme seule issue, une Europe fédérale démocratique et sociale ; d'autres encore veulent refonder l'Union européenne en une union de nations et

de peuples libres et associés reprenant le pouvoir sur les institutions européennes.

Il est indispensable d'instruire sans anathème ce débat jusqu'au bout. Mais avec la ligne rouge que les ennemis de nos ennemis ne sont pas nos amis. Ils sont au contraire nos pires ennemis. En effet, la critique réactionnaire de l'Europe libérale par le FN, même appuyée de citations hors contexte du programme « l'Humain d'abord » ou d'écrits d'intellectuels de gauche, n'est pas anti-système. Elle contribue à renforcer le système en pourrissant le débat politique et en donnant l'occasion, au PS comme à l'UMP, d'entretenir un intolérable amalgame entre le camp de l'émancipation humaine et celui de ceux qui veulent « faire tourner la roue de l'histoire à l'envers ».

Le débat sur les solutions demande du temps et, paradoxalement, l'approfondissement et l'accélération de la

crise de l'Union européenne font que les solutions pertinentes d'aujourd'hui peuvent devenir caduques demain. S'il faut aiguïser le débat et revendiquer son existence comme une richesse démocratique en opposition au caporalisme de la pensée qui règne au PS, il serait illusoire et

le clivage au détriment de la volonté de rassemblement, qui est essence même de la stratégie du Front de gauche.

Des « héritiers » de Stéphane Hessel aux amis d'Emmanuel Todd, en passant par ceux qui, comme le PCF, veulent refonder l'Europe, ne voulons-nous

enjeux sont en grande partie déterminés par les choix politiques et économiques européens.

Lors de la Résistance, le PCF a eu la volonté permanente du rassemblement le plus large contre l'occupant, tout en continuant à mener sans esprit de clivage le débat

« Des "héritiers" de Stéphane Hessel aux amis d'Emmanuel Todd, en passant par ceux qui, comme le PCF, veulent refonder l'Europe, ne voulons-nous pas tous une Europe et une France de progrès social qui s'émanciperaient des marchés financiers ? »

contre-productif de prétendre l'achever avant les élections européennes. Il serait catastrophique que ce débat, qui porte essentiellement sur les moyens et non sur les fins, se cristallise en autant de listes qu'il existe de prises de position. Cet éparpillement mortifère renforcerait l'abstention et affaiblirait gravement le camp du refus de l'austérité et de la recherche d'une alternative à gauche. Ce serait choisir

pas tous une Europe et une France de progrès social qui s'émanciperaient des marchés financiers, même si nous divergeons sur les moyens d'y parvenir ?

Si, certes, nos concitoyens vont décider de leur vote, le 25 mai, principalement à partir des enjeux nationaux d'emploi, de pouvoir d'achat, de protection et d'égalité sociales, il n'en reste pas moins qu'ils sont conscients que ces

politique de fond sur l'avenir du pays, c'est cela qui a permis in fine d'aboutir au programme du CNR. Alors, aujourd'hui, ayons l'audace de constituer dans chaque circonscription électorale européenne une liste qui rassemble bien au-delà du périmètre actuel du Front de gauche, contre les politiques d'austérité et pour changer de paradigme dans notre pays et en Europe.

... LETTRE OUVERTE À CHRISTIANE TAUBIRA, MINISTRE DE LA JUSTICE

Interprétation abusive

PAR TAOUFIQ TAHANI, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ (AFPS).

Madame la Ministre, depuis des mois, vous le savez, des hommes et des femmes sont traduits devant les tribunaux de notre pays pour avoir appelé, sous diverses formes, au boycott de produits israéliens, ou issus des colonies israéliennes, pour protester contre les violations du droit dont cet État se rend coupable.

C'est Michelle Alliot-Marie, le 12 février 2010, suivie en cela par Michel Mercier, à la veille même de votre entrée en fonction, qui ont, dans une lettre circulaire

nation, une race ou une religion déterminées ». Madame la Ministre, vous avez été alertée dès votre prise de fonction et à de nombreuses reprises sur ce qui, pour des démocrates de bonne foi, relève d'une assimilation grossière et ignominieuse. Vous-même, questionnée à ce sujet à plusieurs reprises, avez répondu qu'il y avait là une interprétation de la loi qui pouvait être considérée comme abusive et que le boycott en lui-même était « une pratique militante reconnue ». C'est du moins ce que nous en avons compris et venant d'une

à respecter le droit international. Il est donc logique qu'elle se développe aujourd'hui à travers le monde, en réponse à la fuite en avant agressive des dirigeants israéliens.

Nul ne peut s'en étonner : de plus en plus nombreux sont, de par le monde, ceux que révolte cette politique et qui se font un devoir de chercher à s'y opposer, sans se laisser intimider par des amalgames indignes.

Nous sommes, quant à nous, fondamentalement des antiracistes et ne permettons à personne d'utiliser à des fins troubles la juste colère que soulève la poursuite obstinée de la colonisation et de l'occupation de la Palestine. C'est pourquoi, avec celles et ceux qui se mobilisent pour le droit des peuples au nom d'une exigence politique et morale, je vous demande, Madame la Ministre, de faire savoir que ces circulaires scandaleuses sont désormais caduques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en ma respectueuse considération.

« La campagne internationale n'avait d'autre but que de faire changer la politique de l'État d'Israël et de l'amener à respecter le droit international. »

adressée aux parquets, appelé à utiliser la loi de 1881 sur la presse pour engager de telles poursuites au motif que l'appel au boycott relèverait de la provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une

ancienne militante anti-apartheid, cela ne nous a évidemment pas surpris.

La campagne internationale Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS), initiée en 2005 par 172 organisations de la société civile palestinienne, n'avait d'autre but que de faire changer la politique de l'État d'Israël et de l'amener

CARNET

Le juge Jean-Pierre Dintilhac est décédé à l'âge de soixante-dix ans. Entré dans la magistrature en 1973, il a dirigé l'administration pénitentiaire et la gendarmerie nationale avant de devenir procureur de la République de Paris entre 1998 et 2002. Il a terminé sa carrière comme président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation. Jean-Pierre Dintilhac était membre du Syndicat de la magistrature. Il a tenu jusqu'au bout – malgré la maladie qui l'a fait quitter, de façon prématurée, la présidence de la deuxième chambre civile – à participer et alimenter la réflexion du syndicat auquel il a toujours été fidèle quelles que soient les fonctions qu'il a exercées. Homme de conviction, il a défendu l'indépendance des magistrats du parquet qu'il a portée au quotidien, et plus encore, une indépendance d'esprit qui l'a amené à prendre des positions progressistes, avant-gardistes dans des domaines aussi divers que la corruption ou la législation sur les produits stupéfiants. Précurseur, il a donné son nom à la nomenclature Dintilhac. Il s'agit d'une classification des préjudices normalisée qui sert à l'évaluation et donc à l'indemnisation des préjudices corporels. Il a introduit ainsi l'idée de référentiels permettant d'améliorer l'harmonisation des décisions de justice. De nombreux messages d'hommage ont été rendus publics, comme celui du Syndicat de la magistrature ou encore de la ministre Christiane Taubira. *L'Humanité* présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.